

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Blaise Hatt-Arnold, du 20 avril 2005, intitulée: «Insalubrité du passage des Barrières».

TEXTE DE LA QUESTION

Nonobstant diverses questions orales posées au sujet de l'objet sous rubrique, il ne semble pas que le Conseil administratif ait répondu de façon exhaustive à la casuistique du titre de la présente question écrite.

C'est pourquoi je m'autorise à réitérer la demande, jusqu'à présent orale, d'une parfaite et complète réponse au problème évidemment substantiel de l'état d'insalubrité du passage des Barrières et remercie par avance le Conseil administratif de sa réponse que j'espère très prochaine.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie porte une attention particulière à la rue des Barrières.

Tout d'abord, l'éclairage public, qui était défectueux, a été amélioré. Il est toutefois précisé qu'en Vieille-Ville les sites ne se prêtent pas à des éclairages trop intensifs.

La Voirie – Ville propre est attentive au nettoyage de cette rue, qui est effectivement souvent souillée, semble-t-il, par des personnes qui reviennent, en pleine nuit, d'établissements situés dans la Vieille-Ville.

La détérioration la plus évidente est celle des graffitis sur les murs des bâtiments.

S'agissant des murs qui dépendent de la propriété de la Ville de Genève, les graffitis sont effacés rapidement et régulièrement quand ils sont constatés.

De même, le propriétaire du bâtiment-restaurant, au bas de la rue, soit la Société coopérative antialcoolique d'alimentation, a effacé les graffitis effectués sur son immeuble et, depuis lors, il n'y a pas eu pour le moment de nouveaux dommages.

Malheureusement, il n'en est pas de même pour les autres propriétaires dont les bâtiments ont des façades ou des murs sur la rue des Barrières.

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a pris contact avec l'ensemble des propriétaires privés de la rue et leur a proposé un

contrat avec une entreprise, consistant à payer un montant fixe à celle-ci, pour des interventions immédiates dès qu'un graffiti est effectué sur une paroi du bâtiment.

Pour rendre ce système plus attrayant, nous avons proposé que la Ville de Genève prenne en charge l'installation de chantier dans le cadre du premier nettoyage ainsi que la moitié des frais du premier nettoyage.

Malheureusement, pour le moment, seuls deux propriétaires privés sur quatre ont accepté l'offre que nous avons faite, mais nous ne désespérons pas de convaincre l'ensemble de tous les propriétaires privés, avec lesquels nous restons en discussion.

Enfin, on signalera que notre département est actuellement en lien avec la Fondation pour la conservation des temples, afin d'instituer si possible un système identique pour l'effacement des graffitis sur les temples situés en ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 18 janvier 2006.